

InFOgirondines : CSA D, CE, AED et AESH

Bonjour dans cette infogirondine, nous te parlerons :

- du CSA D sur les postes et l'appel du comité national ;
- de la CE du SNFOLC ;
- DES AED ;
- Des AESH.

Dans le « Saviez-vous », tu retrouveras un extrait de l'intersyndicale du l'enseignement supérieur de la recherche.

CSA D et appel du comité national

Ce vendredi 21 mars et le lundi 17 mars se sont tenus le CSA D sur les postes ainsi qu'un groupe de travail sur les postes. Tu trouveras ici notre [déclaration du CSAD sur les postes](#).

Le constat est le même qu'au précédent CSAD de février, il y a trop d'heures supplémentaires qui envoient des collègues faire des compléments de service de seulement deux heures (à noter que c'est un complément de deux heures en lettres modernes dans un collège, ce qui est absurde) et 11 collègues se verront faire un complément de service entre deux établissements distants de plus de 50 km, tout cela sans parler des postes supprimés.

De plus, la plupart des postes créés en collège et lycée sont autour du collège de Montussan qui ouvrira ses portes en septembre 2025 et du collège du Barp, du lycée de Créon et du lycée de Barp, qui viennent d'être créés. On perd bien 18 postes en collège et 17 postes en lycée dans l'ensemble du département! Et le solde positif final de 5 ETP (équivalent temps plein) représente donc bien les 2 arbres plantés qui cachent la forêt de suppressions! Par ailleurs, la saignée en technologie se poursuit : après 18 postes supprimés l'année dernière, il y en a encore 9 supprimés cette année.

Tu trouveras en pièce jointe, les postes créés et supprimés ainsi que les postes à compléments de service et les effectifs en collège et en lycée. Si tu vois des choses anormales, n'hésite pas à nous faire un retour.

Ce que l'on constate c'est qu'il manque des heures : comme le dit dans la motion des collègues du lycée Pape Clément de Pessac, il nous faut une division à chaque niveau pour baisser le nombre d'élèves par classe. En fait, il le faudrait dans presque tous les établissements de Gironde. Les collègues, du Lycée Daguin de Mérignac qui perd 139 heures, réunis en HIS ne s'interdisent aucun mode d'action pour récupérer des heures, **ils feront un lycée mort le mardi 1^{er} avril. Le comble est que la DSDEN reconnaît le manque de moyens car ils disent recevoir tous les collègues en audience, qu'ils les écouteront mais ne pourront pas donner de moyens sauf à prendre sur les autres établissements ! Les moyens sont donc à aller chercher au ministère !**

C'est dans ce contexte que depuis plusieurs semaines, les enseignants du premier degré avec les parents d'élèves et les élus sont mobilisés contre les fermetures de classe et pour la création des postes nécessaires. Ces mobilisations ont permis de faire reculer la DASEN sur plusieurs fermetures de classes dans notre département. Plusieurs comités d'enseignants et de parents se sont constitués partout en France pour la défense des écoles publiques. A l'appel du comité de l'Yonne, ils se sont retrouvés à Paris le samedi 15 mars pour manifester devant le ministère de l'Education nationale. La FNEC FP FO 33 était présente avec eux à ce rassemblement. Ce comité a proposé de réunir un comité national des parents et des personnels mobilisés pour l'Ecole en visioconférence le mercredi 19 mars. Le département y

était représenté notamment avec le comité du Médoc. Vous trouverez l'appel adopté lors de cette réunion ci-dessous.

Appel du comité national de liaison des départements

réuni le 19 mars 2025

A l'appel des délégations présentes samedi 15 mars devant le Ministère, le comité national de liaison des départements réunissant des parents, des personnels, des élus, des représentants de la FCPE et de la FNEC FP-FO, du Tarn, de l'Indre et Loire, de la Corrèze, de l'Eure, de Paris, de l'Essonne, de la Seine Saint Denis de la Charente-Maritime, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de la Gironde, de la Côte-d'Or, des Yvelines, du Gard, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, des Landes, du Rhône, de la Haute-Savoie, de Haute-Garonne et de l'Yonne s'est réuni ce mercredi 19 mars 2025.

Venus de toute la France, nous étions présents le 15 mars à Paris, à l'appel du comité de l'Yonne à faire converger les délégations de parents et de personnels pour la satisfaction des revendications, pour l'annulation de toutes les suppressions de postes et de toutes les fermetures de classes. Ce serait près de 5000 fermetures de classes, un chiffre impressionnant et important, alors que l'INSEE prévoit une hausse des effectifs en petite section dès 2029.

Depuis plus d'un mois, dans les localités, dans les départements, les parents et les personnels refusent et cherchent à bloquer, avec leurs organisations syndicales, les fermetures de classes, produits du budget d'austérité Macron-Bayrou. Ils ont commencé à se coordonner, à se mettre en lien. C'est ce qui a conduit à la constitution de comités départementaux (Yonne, Tarn, Haute-Loire, Bordeaux...) en défense de l'École publique, intégrant parfois les syndicats et les fédérations de parents d'élèves.

Les occupations d'écoles, les blocages, les rassemblements et les grèves ont, dans de nombreux endroits, contraint l'administration à annuler des fermetures de classes. Ce qui montre la voie à suivre.

Les grèves, les mobilisations continuent un peu partout, dans le 1^{er} degré, dans le 2nd degré contre les baisses de dotation dans les collèges, les lycées ainsi que dans les universités (1600 étudiants réunis en AG à Bordeaux ce 19 mars).

Le 17 mars, le ministère a fini par recevoir une délégation de plusieurs comités, de parents et de personnels. Il s'est seulement engagé à se retourner vers les différents Recteurs et DASEN dans les plus brefs délais...

Toutefois, suite à la puissante mobilisation sur Paris contre les fermetures de classes, avec le soutien de tous les syndicats, la ministre a annoncé le lendemain un moratoire sur la remise en cause des décharges de direction des directeurs d'écoles : un encouragement à poursuivre nos mobilisations, même après la tenue des instances locales (CSA, CDEN) censées entériner les décisions !

Pour nos postes, nos classes, et toutes nos revendications, pour faire reculer la ministre, nous allons multiplier les liens entre parents et personnels, élargir notre réseau et nous coordonner encore plus.

Le Comité interdépartemental des écoles et établissements mobilisés appelle les personnels et les parents d'élèves à multiplier les réunions, à se coordonner sous toutes les formes possibles (par exemple sous la forme de comités départementaux), avec les syndicats qui le voudront, et à discuter :



Du blocage par la grève et les occupations d'écoles à partir du 1^{er} avril

fermons nos écoles, nos établissements et services et organisons le rapport de force !



De la montée au ministère le 2 avril à 14h

Place Jacques Bainville (Métro Solférino)

de centaines de délégués venus de toute la France pour exiger de la ministre qu'elle lâche sur toutes les revendications !

Le comité interdépartemental des parents et personnels mobilisés fait connaître cet appel à l'ensemble des fédérations syndicales et de parents d'élèves pour leur proposer d'organiser ensemble l'action commune, jusqu'à satisfaction !

Elle s'est réunie mardi et est combative, nous continuerons de nous battre sur tout ! Il est donc important de se réunir en HIS et de dresser un cahier de revendications. Elle rappelle qu'il est important de syndiquer les collègues car plus nombreux nous serons, plus forts nous serons. Elle rappelle les principales revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites, retour au 37,5 annuités pour une retraite complète avec un départ à 60 ans ;
- Augmentation des traitements sans contrepartie et augmentation des pensions. (Pour rappel la valeur du point d'indice a perdu 31,5 % depuis les années 2 000.)
- Abrogation du jour de carence et retour au 100 % de traitement pour les jours où les fonctionnaires sont en arrêt de maladie ordinaire
- Un statut et un vrai salaire pour les AED et les AESH
- Titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent
- Pas d'annualisation du temps de travail
- Revenir à une définition des services enseignants en seulement des heures hebdomadaires de service
- Maintien des établissements médico-sociaux et retrait de l'acte 2 de l'école inclusive
- Retour des CAPA, ces CCPA (pour les carrières) et des FPMA (pour les mutations)
- Toute heure faite doit être payée
- Ne pas avoir d'HSA imposée
- Des heures postes pour les enseignants afin de diminuer le nombre d'élèves par classe et donc d'améliorer les conditions de travail
- Recruter des AED, AESH, CPE, PsyEN, assistant social, infirmier et médecin scolaire à hauteur des besoins
- Maintien de la liberté pédagogique
- Plan d'urgence pour les locaux (fenêtre de fermant plus, humidité, infiltration, ...)
- Fonds publics pour l'école publique, fonds privés pour l'école privée
- De l'argent pour l'école, non à la guerre !

AED : A qui profite l'arrêté sur l'évaluation des AED ?

Force ouvrière n'était pas demandeuse de cet arrêté car cette évaluation présente deux écueils. D'une part, on constate que la fiche d'évaluation s'articule avec la fiche de poste, elle-même redéfinie par chaque établissement en fonction de son fonctionnement. Dans ce cas, on aboutit à une grille d'évaluation « maison ».

D'autre part, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle mentionnés dans la grille annexée à l'arrêté du 27 janvier 2025 est tellement générique qu'elle est, à deux exceptions près, la même que celle qui est utilisée pour l'évaluation des AESH dont les missions sont différentes. On aboutit cette fois à une évaluation basée sur des critères qui ne reflètent pas les spécificités des missions des AED.

Sans les deux cas, cette évaluation n'apporte aucune amélioration aux AED mais fournit un outil de gestion pour la direction de l'établissement. Tu peux lire [la suite du communiqué ici](#).

Le SNFOLC revendique pour les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques :

- Un vrai statut de la fonction publique, un vrai salaire
- Une progression automatique et nationale de leur rémunération sur la base de leur ancienneté.

- L'augmentation des postes à hauteur des besoins et la garantie de réemploi

AESH

Nous nous sommes adressés au rectorat concernant deux questions.

1. Le remboursement des frais de déplacement / hébergement / restauration pour stage de formation autisme EAFC.

Comme nos représentants l'ont déclaré lors de la CCPA AESH/AED du 15 mars dernier, des AESH, notamment des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne, n'ont toujours pas perçu le remboursement des frais engagés en décembre 2024 pour un stage de formation "Autisme" de 3 jours organisé à Bordeaux par l'École Académique Formation Continue.

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, la FNEC FP-FO vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces personnels contractuels, aux traitements sous le seuil de pauvreté, perçoivent au plus vite le remboursement des frais importants engagés pour ce stage, frais approchant pour certaines les 500€. Il y a urgence sociale ! La FNEC FP-FO compte sur votre bienveillance.

2. La quotité de 62% : dans les Landes, nous avons été informés, dans le cadre des questions diverses du CSA SD du 13.02.2025, qu'à présent, des recrutements de postes d'AESH avec une quotité de 62%, soit 24 heures hebdomadaires d'accompagnement en classe, étaient réalisables. Pouvez-vous confirmer cette possibilité Monsieur le Secrétaire Général Adjoint ?

Dans l'affirmative, sachez, Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, que la FNEC FP-FO adressera alors une requête à Monsieur le Recteur de Bordeaux, à savoir que tous les AESH ayant actuellement un contrat, CDD ou CDI, avec une quotité de 60% puissent obtenir un avenant pour une augmentation de leur quotité de 2%.

Ainsi, la problématique des 23h30 d'accompagnement en classe par semaine pour un temps scolaire hebdomadaire de 24 heures dans le 1er degré sera une bonne fois pour toute levée. Pour aller plus loin sur cette question des quotités, la FNEC FP-FO réitérera dans son courrier à Monsieur le Recteur sa proposition d'une répartition autre du temps de travail des AESH entre le temps d'accompagnement et le temps pour les activités connexes, afin d'obtenir des temps d'accompagnement en classe en heures pleines et non plus en heures « type SNCF ».

Sur cette dernière question, lors du dernier CSA Académique du 25 mars, les 60% existent toujours et les 62% ne sont toujours pas en vigueur et le rectorat attend une officialisation du ministère.

Dates importantes :

Mutations INTRA académique :

La saisie sur SIAM des vœux pour le mouvement INTRA académique se fera **du mercredi 19 mars (10h) au mercredi 2 avril (12h)**.

Le téléchargement de l'accusé de réception confirmant la demande de mutation se fera sur SIAM à **partir du 3 avril**.

La date limite pour la réception de la confirmation de demande de mutation signée avec les pièces justificatives est le **9 avril**.

La date limite pour la réception des demandes de bonification pour handicap, maladie grave et caractère social est le **9 avril**.

L'affichage des barèmes sera du 8 au 23 mai. Attention, vous pourrez **contester le barème jusqu'au 25 mai.**

Le résultat des mutations sera le 13 juin.

Les recours en cas de non satisfaction de mutation sera du 14 au 20 juin et pour finir la phase **d'ajustement des TZR** se fera à partir du **3 juillet.**

Stage :

1) Stages FNEC :

13 mai : Statut Général, statuts particuliers des fonctionnaires d'Etat

22 mai: Mobilité (Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion...)

3 juin : stage militants syndicaux

26 et 27 juin : Retraite : histoire, financement, calculs

Pour ces trois derniers stages tu peux t'inscrire via le QRcode que tu trouveras dans le DOC en PJ . Pour s'inscrire tu peux aussi nous le dire par mail au snfo...@gmail.com ou par SMS 06 78 16 75 21.

2) AG SNFOLC

Ces AG permettent un temps d'échange et le recueil de revendications que le syndicat porte ensuite en audience. Ces AG sont ouvertes aux titulaires et aux contractuels, aux syndiqués et aux non syndiqués. *Si tu souhaites t'inscrire, tu peux nous le dire par mail au snfo...@gmail.com ou par SMS 06 78 16 75 21*

16 mai : AG professeurs d'enseignements artistiques

Le Saviez-vous :

[Communiqué intersyndical](#)

[...]Nos organisations appellent à amplifier la mobilisation dès maintenant, y compris par la grève. Alors que les besoins de la recherche publique face aux défis sociaux, économiques et environnementaux qui se présentent et qu'une formation de qualité pour toutes et tous n'ont jamais été aussi essentiels, que la science et les scientifiques sont menacés aux Etats-Unis, et plus largement partout dans le monde, nos organisations appellent toutes et tous les collègues et étudiant·es à se mobiliser, y compris par la grève, et à participer massivement à toutes les actions, rassemblements ou manifestations organisés localement, le jeudi 27 mars, partout en France. À Paris, la manifestation partira à 13h de la place de la Sorbonne.

Nos organisations exigent notamment :

- un budget rectificatif afin de garantir les campagnes d'emplois, les budgets de fonctionnement et d'investissement indispensables pour assurer la rentrée universitaire 2025 dans des conditions décentes et permettre aux organismes de recherche de mener à bien leurs missions en refusant que le contexte international serve de prétexte à la paupérisation de nos services publics ;

- une préparation du budget 2026 - pour lequel les discussions s'ouvrent actuellement dans les établissements - qui prenne en compte les besoins réels du service public de l'ESR (voir les revendications de l'intersyndicale dans le dossier de presse du 10 décembre) ;
- la mise en œuvre de la réforme systémique des bourses, l'augmentation des bourses doctorales, l'abandon de toute mesure qui conduirait à une augmentation des frais d'inscription, le développement du CROUS et de l'aide au logement et aux repas pour toutes et tous les étudiant·es ;
- un bilan de la campagne d'évaluation des formations par le HCERES qui vient de se terminer, la neutralisation des avis de la vague E ;
- l'abandon de tout projet de type "key labs" au CNRS et dans les autres EPST qui vise à concentrer les moyens pour rendre admissible la réduction des crédits.

Ce jeudi il y avait 500 manifestants à Bordeaux et 4 000 à Paris

